

Journée nationale de la qualité de l'air

Le Cerema en action pour améliorer la qualité de l'air

Depuis plus de 10 ans le Cerema travaille sur la qualité de l'air extérieur et intérieur. Son positionnement, à l'interface entre les ministères qui élaborent la réglementation et les collectivités qui les appliquent, fait de lui un acteur majeur, et un partenaire incontournable à ces dernières. Son expertise porte tant sur l'évaluation des impacts du trafic routier et maritime sur la qualité de l'air extérieur, que sur le confort et la performance des installations de ventilation à l'intérieur des bâtiments. A l'occasion de la Journée nationale de la qualité de l'air, le 16 septembre, le Cerema publie plusieurs actualités sur ses activités structurantes dans ces domaines.

En ce qui concerne la qualité de l'air extérieur :

- Le Cerema publie un **article qui analyse l'impact du confinement sur les polluants atmosphériques**. Cette étude indique que les émissions d'oxydes d'azote, polluants majoritairement émis par la circulation routière, baissent très nettement. La diminution des concentrations observée peut atteindre 80 % en proximité de trafic, de 35 à 70 % en zone urbaine. La pollution par les particules fines et très fines, quant à elle, ne présente pas d'amélioration nette.
- Les projets de construction ou d'aménagement d'infrastructures routières impliquent d'évaluer précisément les impacts des aménagements aux différents stades de leur élaboration. **Le Cerema publie un guide méthodologique pour accompagner les gestionnaires dans la réalisation du volet « air et santé » de ces études d'impact routières.**
- **Le Cerema accompagne les collectivités dans la mise en place des Zones à Faible Émission mobilité (ZFE) :** études préalables pour définir le périmètre et les mesures de restriction de trafic, modélisation des déplacements, moyens de contrôle, suivi et évaluation. Un guide sur le contrôle des ZFE sera publié prochainement par le Cerema, en partenariat avec la mission Contrôle automatisé du ministère de l'Intérieur.
- **Le Cerema déploie actuellement ses cabines et capteurs de mesures qualité de l'air** pour mesurer les concentrations des polluants atmosphériques sur le Grand port maritime de Dunkerque.

Pour la qualité de l'air intérieur :

- Le Cerema accompagne les collectivités dans la mise en place de la réglementation dans les établissements recevant du public. **Il vient de signer une convention avec le Conseil départemental du Nord pour l'assistance à la mise en place de la réglementation de surveillance de la qualité de l'air dans 202 collèges du département.**
- **Début 2020, le Cerema a lancé sa deuxième campagne de mesures dans le cadre de son projet de recherche Emibio.** Ce projet vise à étudier l'impact en terme de qualité de l'air de l'utilisation de matériaux biosourcés tels que la ouate de cellulose et la laine de bois.
- **Le Cerema publie les résultats du projet Ventil'acteur** qui a duré 2 ans. Il vise à mobiliser les acteurs de la filière bâtiment pour améliorer la qualité des systèmes de ventilation mécanique dans les logements. Il propose des actions prioritaires pour améliorer la formation des acteurs de la filière ventilation.
- La ville de Lille a sollicité le Cerema, en début d'année, afin d'établir un **état des lieux de la qualité de l'air intérieur dans deux piscines**. Ces investigations permettront de donner des pistes et recommandations en 2021 auprès des gestionnaires des piscines.
- **Une série de webinaires se déroulera à partir du 22 septembre sur le thème « Qualité de l'air intérieur, où en sommes-nous ? ».** Organisés par le Cerema, ils seront l'occasion de découvrir le retour d'expériences de différents acteurs qui ont abordé le sujet de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments, de présenter les ressources techniques disponibles, etc.

CONTACT PRESSE

Pauline CARRET – 06 17 91 13 06 / pauline.carret@cerema.fr
Marie-Cécile TREMOULET – 06 64 44 89 41 / marie-cecile.tremoulet@cerema.fr